



PRÉFÈTE
DE LA VIENNE

COMMUNIQUE DE PRESSE

Poitiers, le 27 décembre 2018

Mesures de sécurité à l'occasion du réveillon de la Saint-Sylvestre

À l'approche de la Saint-Sylvestre et afin de prévenir toute atteinte à la sécurité publique, la préfecture de la Vienne a pris deux arrêtés applicables sur l'ensemble du département du **lundi 31 décembre 2018, 7 heures au mardi 1^{er} janvier 2019, 7 heures** :

- un arrêté interdisant la distribution, le transport, la vente et l'achat de combustibles domestiques et des produits pétroliers, dont carburants, dans tout contenant permettant une mobilité aisée.
- un arrêté interdisant la cession à titre onéreux ou non, d'artifices de divertissement des catégories F2, F3, F4 ainsi que des catégories des groupes T2 et P2, le port et le transport sur la voie publique par des particuliers des artifices.

Contact presse

Nathalie BRIONNET – Adjointe à la responsable du Service de Communication Interministérielle
Préfecture de la Vienne – nathalie.brionnet@vienne.gouv.fr – 05.49.47.24.76

www.vienne.gouv.fr

